



Ligue de Bretagne d'Aviron



Rapport financier – Année 2010

1) Introduction

La comptabilité de l'association se fait sur 12 mois commençant le 1/10/N pour se terminer le 30/09/N+1.

La comptabilité de l'association LBSA est tenue selon le plan comptable en vigueur. La comptabilité est tenue sur logiciel EBP Comptabilité.. Les comptes ont été vérifiés sur pièce par les contrôleurs aux comptes.

En 2010, un nouveau plan comptable de l'association a été édité à fin d'introduire une partie analytique dans la gestion des comptes.

6 activités ont été définies :

- Direction 1
- Mer 2
- Rivière 3
- ETR 4
- Arbitrage 5
- Loisirs 6

Les activités Mer (2) et Rivière (3) ont été découpées en 3 sous activités :

- Compétition 1
- Stages 2
- CLE 3

On privilégie l'utilisation de l'analytique lors des imputations comptables.

2) Compte d'exploitation

Le résultat net comptable est déficitaire à -10700 € (-14598 € en 2009).

Les produits d'exploitation sont en progression de 8 %. Les ressources se décomposent en 2 parties : les ressources propres représentent 57 % des produits (60 % en 2009) et les subventions le solde.

Les ressources propres sont en hausse de 16 % (2 % en réel avec le produit de la vente bateau en 2009 non récurrent) : cotisations des clubs 18% des ressources, Aide FFSA, 37 % des ressources mais en recul de 5 %, stages mer et rivière 13 %, en hausse, produits des compétitions (essentiellement rivière Maif) 25 % des ressources.

A périmètre constant, les subventions progressent de 18 % à 22909 €, notamment grâce au Conseil Régional. Les subventions CNDS baissent.

Les produits financiers sont constitués de produits sur Livret A.

Produits exceptionnels : comme pour les années précédentes une analyse des créances non réclamées a permis de dégager un profit.

Un remboursement de sinistre sur bateau vient créer un résultat exceptionnel positif.

Les charges d'exploitation sont en légère baisse comparées à l'année 2009 avec un I/H de 98.

Les frais de déplacement (missions, visites, réunions...) sont en nette hausse sur 3 ans passant de 5500 € en 2008, 9500 en 2009 à près de 13 k€ en 2010. L'analyse analytique montre une stabilité dans les frais d'arbitrage, mais une hausse dans les autres centres d'activités avec notamment le travail sur les différents projets : Sarzeau, emploi, ...

Les autres charges d'exploitation (74 % des charges) sont constituées pour 35 %, soit 25 k€ des frais de stages (rivière et mer), 28 % des dépenses liées aux compétitions mer et rivière (coupe de France, championnat LBSA). En 2010 ces charges sont en recul comparé à l'année précédente pour 2 raisons : le coût de la coupe de France mer a été minimisé grâce à la proximité du site et économies sur les dépenses de promotion

Les amortissements sont en progression avec l'acquisition d'un bateau de compétition mer.

3) Bilan

Actif

La ligue possède 12 bateaux (8 rivière et 4 mer) avec les équipements nécessaires : pelles et remorques. 2 bateaux de sécurité. Et du matériel bureautique. Le matériel est à 85 % amorti.

Des sorties d'immobilisation (mise au rebus) sont faites régulièrement avec la sortie de subvention correspondant.

Les comptes clients débiteurs sont constitués des cotisations des clubs non réglées à la clôture. Une subvention pour l'acquisition du bateau mer est en attente.

L'association a son compte bancaire à la banque postale. Au 30/09/10, le compte courant présente un solde positif de 5 k€ et un compte sur livret à 32 k€. La trésorerie est excédentaire mais en recul de 15 k€.

Passif

Les fonds propres représentent 60 % du passif (en recul liés aux pertes d'exploitation) constitués en majorité des fonds associatifs.

Les subventions d'immobilisations représentent 57 % des éléments du passif et sont amorties à 86 %.

Les dettes de l'association aux 30/09/10 sont principalement dues à des factures parvenues tardivement (JNA – REC, CD 22,...). Ainsi qu'un acompte versé non débité à la clôture.

La Trésorière adjointe
Sylvie LEQUELLENNEC

En conclusion,

La réalité des comptes montre clairement que la Ligue de Bretagne est déficitaire sur cet exercice. Le déficit est important proportionnellement à son budget (14%).

Comme l'indique clairement le vérificateur aux comptes , « il faut s'attacher à revenir au plus vite à l'équilibre. »

La Ligue de Bretagne a un potentiel sportif qu'il serait dommage de tronquer par des mesures drastiques.

Chacun et chacune doit prendre conscience que les efforts doivent être conséquents.

Il nous faut gagner en crédibilité vis à vis de nos partenaires par une meilleure gestion.

Des efforts d'anticipation des dépenses, l'acceptation par tous d'une rigueur dans les engagements financiers, des efforts dans la gestion des déplacements et des coûts des hébergements des sportifs.

C'est sur tous les tableaux qu'il va falloir être attentif.

L'équilibre ne se retrouvera qu'avec :

- un contrôle drastique des dépenses
- une réelle augmentation des ressources.

C'est à l'assemblée générale des clubs de décider si la Ligue de Bretagne se donne les moyens de poursuivre sa politique sportive.

La Trésorière,
Monique BORDET